



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**  
Sous la présidence de Fabian JORDAN  
Président

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU**  
**Séance du 23 septembre 2024**

**45 élus présents (59 en exercice, 6 procurations)**

**M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.**

**Par délégation au Bureau de l'attribution « Acquérir et céder des biens immobiliers et mobiliers à l'exception des acquisitions et cessions pour lesquelles délégation est donnée au Président ».**

**ZA AMELIE : ACQUISITION DE TERRAINS EN VUE DE LA CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITES (534/3.1.1/2488B)**

En application de l'article L. 5219-5 du CGCT issu de la loi du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les compétences en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités sont exercées par la Communauté d'Agglomération en lieu et place des communes membres.

La Ville de Wittelsheim est propriétaire, sur son ban communal, de plusieurs parcelles situées sur l'ancien carreau Amélie actuellement occupées par un secteur agricole, un secteur en friche ainsi qu'une centrale photovoltaïque.

L'ensemble de ce périmètre correspond à une superficie d'environ 92 hectares, dont l'emprise foncière est détaillée en pièces jointes, et a vocation à être aménagée, pour y implanter, notamment, une Gigafactory sur une surface de 50 hectares environ.

La partie du site non consommée par le projet d'activités sera affectée à des mesures compensatoires environnementales et agricoles ; l'objectif étant une répartition équilibrée des différentes fonctions sur l'ensemble de la zone.

Concernant les terrains situés en secteur agricole, ceux-ci seront acquis libres de toute occupation et de toute location ; la Ville de Wittelsheim faisant son affaire de la résiliation des baux potentiellement consentis sur le secteur.

Par ailleurs, afin de mener à bien le projet industriel, la centrale photovoltaïque actuellement présente sur quatre parcelles soumises à bail emphytéotique entre la Ville de Wittelsheim et une entreprise privée, objets de la présente opération, sera déplacée sur du foncier appartenant à la Ville de Wittelsheim située dans la friche AMELIE.

Pour permettre l'aboutissement de ce projet industriel d'envergure majeure pour le territoire, et compte tenu des importantes contraintes et des coûts d'aménagement liés à l'équipement et à la libération du site, il est proposé que la Communauté d'Agglomération se porte acquéreur du foncier nécessaire à la réalisation de cette zone d'activités, au prix de 3 euros du mètre carré hors taxes auquel s'ajoutera le cas échéant la TVA au taux et selon le régime en vigueur au jour de la signature de l'acte authentique de vente soit un coût total de 2.8 millions d'euros environ, conformément à l'avis du service des Domaines qui a été sollicité le 31 juillet 2024.

Le paiement du prix interviendra de manière échelonnée selon les modalités suivantes :

- 1.400.000 € en 2025,
- 1.400.000 € en 2026.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au BP 2025, ainsi qu'au BP 2026.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- approuve l'acquisition des parcelles détaillées en pièce-jointe au prix de 3 euros du mètre carré auprès de la Ville de Wittelsheim ;
- donne mandat à Monsieur le Président ou à son représentant d'établir et de signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

PJ : liste détaillée des parcelles à acquérir + périmètre de la zone

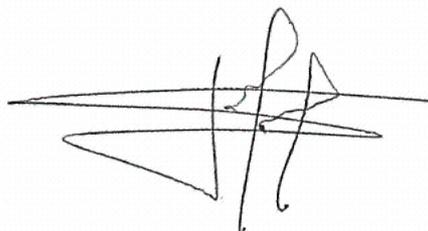
La délibération du Bureau est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le secrétaire de séance



Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président



Fabian JORDAN

COMMUNE DE WITTELSHEIM

Section	Numéro	PLU	Propriétaire	Surface (m²)
24	13	N	V. Wittelsheim	89978

89978

Surface totale du périmètre : 927947 m² (92ha 79a 47ca)

Section	Numéro	PLU	Propriétaire	Surface (m²)
25	1	N	V. Wittelsheim	90358
	6	N, UEep	V. Wittelsheim	98546
	25	N, UEep	V. Wittelsheim	24896
	35	UEd, UEep	V. Wittelsheim	2002
	36	UEd, UEep	V. Wittelsheim	339
	38	UEep	V. Wittelsheim	1005
	40	UEep	V. Wittelsheim	3182
	42	UEep	V. Wittelsheim	2718
	44	UEep	V. Wittelsheim	3863
	47	UEd, UEep	V. Wittelsheim	4384
	48	UEd, UEep	V. Wittelsheim	1001
	49	N, UEep	V. Wittelsheim	6678
	50	N, UEep	V. Wittelsheim bail emphytéotique Parc solaire	57121
	51	N, UEep	V. Wittelsheim	1305
	52	UEep	V. Wittelsheim	5810
	53	N, UEep	V. Wittelsheim bail emphytéotique Parc solaire Wittelsheim	81971
	54	UEep	V. Wittelsheim	5345
	55	N, UEep	V. Wittelsheim bail emphytéotique Parc solaire Wittelsheim	77328
	56	N, UEep	V. Wittelsheim	5483
	57	UEep	V. Wittelsheim	7914
58	UEd, UEep	V. Wittelsheim bail emphytéotique Parc solaire Wittelsheim	68826	
59	N, UEep	V. Wittelsheim	481	

550556

Section	Numéro	PLU	Propriétaire	Surface (m²)
62	88	UE3, AUe	V. Wittelsheim	20
	90	UE3, AUe	V. Wittelsheim	454
	102	UE3, AUe	V. Wittelsheim	56
	103	UE3, AUe et N	V. Wittelsheim	79179
	114	N	V. Wittelsheim	21733
	126	UEd, UEep et N	V. Wittelsheim	1396
	154	AUe, N	V. Wittelsheim	7
	160	UEd	V. Wittelsheim	4742
	161	UEd	V. Wittelsheim	1384
	162	UEd	V. Wittelsheim	21
	163	UEd, N	V. Wittelsheim	9168
	164	UEd	V. Wittelsheim	516
	165	UEd	V. Wittelsheim	207
	166	UE3, AUe, UEd et N	V. Wittelsheim	155951
	167	AUe	V. Wittelsheim	31
	169	AUe, N	V. Wittelsheim	8673
	173	UEd	V. Wittelsheim	3193
	174	UEd	V. Wittelsheim	682

287413

